

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : Jean-Moreau

Date : 8 juin 2021

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2020-2021	
Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)
<p>À développer</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la formation continue du personnel sur les interventions gagnantes pour contrer la violence et l'intimidation. • Poursuivre la formation des éducatrices du service de garde et surveillantes de dîner à l'outil mémo. • Poursuivre les capsules d'information destinées aux parents • Implantation de la plateforme Moozoom • Revoir le code de vie de l'école <p>À maintenir</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les mesures de préventions universelles offertes à l'ensemble des élèves. • Reconduire la présentation des ateliers offertes par la Sûreté du Québec (cyber-intimidation, Sécuri-T, loi sur les jeunes contrevenants) aux élèves du 3e cycle au début de chaque année scolaire. • L'organisation et la supervision des récréations par les enseignants en éducation physique. • Poursuivre l'utilisation du protocole d'intervention auprès des élèves qui éprouvent des difficultés de comportement à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continuer de réduire le nombre de comportements violents chez les élèves du préscolaire • Poursuivre la consignation des situations de violence et d'intimidation dans l'outil mémo par tout le personnel • Mettre en application le plan de lutte au service de garde afin de réduire les manifestations de comportements violents



Commission scolaire
de la Rivière-du-Nord

- Continuer à impliquer les parents dans le processus d'intervention.
- À consolider**
- Déposer le bilan du plan de lutte sur le site Internet de l'école.



Mise en œuvre des moyens

L'ensemble des mesures universelles de prévention prévues a été mis en place auprès de tous les élèves de l'école cette année.

- Les règles de vie sont enseignées de façon explicite en septembre et les enseignants y reviennent toute l'année.
- La méthode de résolutions de conflits est enseignée dès le préscolaire.
- Différents jumelages entre petits et grands sont organisés à plusieurs occasions durant l'année. (hors pandémie)
- Plusieurs groupes utilisent le conseil de coopération pour apprendre à vivre ensemble.
- Différentes situations d'apprentissage en lien avec le vivre ensemble ont été abordées dans les classes.
- Mise en place d'activités d'habiletés sociales Fluppy au préscolaire.
- Suivi et récréations supervisées prises en charge par les T.E.S. (hors pandémie)
- Animation de jeux collectifs sur la cour par des élèves du 3^e cycle (acti-leaders) pour les élèves du 1^{er} et 2^e cycle, sur l'heure du dîner, pour apprendre à s'amuser ensemble et développer l'esprit sportif. (hors pandémie)

Les modalités de signalement et de consignation

- Les parents sont rencontrés par une éducatrice spécialisée ou un membre de la direction lors de signalements.
- Les règles de confidentialités sont toujours respectées.
- Tous les signalements sont traités.

Les mesures éducatives et de sanction

- Le protocole d'intervention incluant des mesures éducatives et des sanctions est mis en place auprès de chaque élève impliqué dans une situation de violence ou d'intimidation.

Les mesures de soutien

- Des mesures de soutien adaptées à la situation et aux besoins de l'élève sont offertes par les enseignants, les éducatrices spécialisées, la direction adjointe et la direction.



Les difficultés,

- Faire connaître le plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation au nouveau personnel
- Utilisation des outils de consignation
- Plusieurs situations de violence dans le transport scolaire
- Certains conflits sont signalés comme des actes d'intimidation par les parents. Il faut continuer d'informer les parents sur ce qu'est l'intimidation par l'info-parents, des liens Internet et des conférences...

Les éléments facilitants

- La rigueur du personnel pour intervenir rapidement auprès des élèves lors de situation de violence et d'intimidation.
- La compétence des membres du personnel de l'école pour intervenir et offrir un soutien et des outils aux élèves concernés.
- La collaboration de la majorité des parents durant le suivi donné suite à une intervention.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<ul style="list-style-type: none">• Compréhension commune de ce qu'est l'intimidation.• Plus de cohérence des intervenants dans leurs interventions auprès de l'ensemble des élèves.• Le sentiment d'efficacité du personnel augmente.	<ul style="list-style-type: none">• Relation de confiance qui s'établit entre les élèves et le personnel.• Plus grand respect des élèves entre eux.• Développement des compétences des élèves pour gérer leurs conflits.• Les élèves commencent à réaliser l'importance de la dénonciation.• Un climat d'apprentissage positif.	<ul style="list-style-type: none">• Les parents sont mieux informés des interventions mises en place auprès de leur jeune.• La collaboration école-famille est positive et en développement.	<ul style="list-style-type: none">• Les partenaires développent des outils pour soutenir l'école.<ul style="list-style-type: none">○ Ateliers de prévention en développement par la SQ• Le CSSS offre du soutien aux familles à notre demande.



Recommandations

- Développer des interventions éducatives qui favorisent davantage les comportements positifs
- Mieux diffuser à l'ensemble du personnel et faire connaître le plan de lutte au nouveau personnel
- S'assurer que tous les élèves de l'école connaissent le code de vie
- Que tous les membres du personnel consignent les situations de violence et d'intimidation dans l'outil Mémo
- Améliorer la communication entre le service de garde et les parents
- Mieux diffuser le plan de lutte à l'ensemble des parents de l'école
- Former les nouveaux membres du personnel à l'outil Mémo.
- Si possible, rendre plus convivial l'outil Mémo

L'évaluation du plan de lutte de l'école Jean-Moreau sera approuvée par le Conseil d'Établissement le 8 juin 2021

No de résolution: CÉ-019-08-06-21-39